

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 125 (1999)
Heft: 9

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'autre part, du contrat de garantie SIA Plus en allemand, déjà en vigueur en Suisse romande, qui offre de meilleures perspectives face à la concurrence des entreprises générales.

Quant au Service juridique du secrétariat général, il a été remanié avec l'arrivée du nouveau responsable, M^e Jürg Gasche¹. Celui-ci envisage la constitution d'un réseau d'avocats spécialisés dans le droit de la construction, le développement des missions de médiation, d'arbitrage et d'expertise, ainsi que la mise sur pied d'une base de données juridiques.

¹ Voir «Informations SIA» dans IAS N° 5 du 10 mars 1999, p.91

Enfin, une réflexion sur la conception de la communication à la SIA a été engagée, dont on devine, en filigrane, les bénéfices espérés. En effet, un mandat a été confié au spécialiste de la communication carougeois Roger Pfund, lequel, on le sait, est l'auteur du graphisme des plus récentes séries de billets de banque en Suisse et en France.

Francesco Della Casa

Normes

Validité prolongée pour trois cahiers techniques SIA

Le délai de validité de trois ans attribué lors de leur approbation aux cahiers techniques énumérés ci-dessous ayant expiré, la commis-

sion centrale des normes (CCN) réunie le 30 mars 1999 a décidé – sur requête des commissions sectorielles concernées – de reconduire, pour trois ans, la validité des documents suivants :

- 2003 «Crépis, enduits et systèmes de crépis et d'enduits d'assainissement» (valable jusqu'en avril 2002)
- 2006 «Durchführung und Interpretation der Potentialmessung an Stahlbetonbauten» (valable jusqu'en février 2002)
- 2009 «Dimensionnement des ouvrages ancrés» (valable jusqu'en décembre 2001).

Markus Gehri, Dr es sc. techn.,
Secrétariat général, Service
«Technique et organisation»

Développement durable: un défi pour tous

Réflexion suscitées par la lettre de M. Paul Huguenin, Lonay¹

Merci à M. Paul Huguenin pour sa réflexion sur le développement durable, en particulier pour sa conclusion: «Assurer un développement durable est un devoir». Certes, M. Huguenin considère qu'il est un devoir de relever ce défi, mais il laisse transparaître une certaine désillusion quant à la portée de son action possible, comme celle des «gens de la science et de la technique, qui prétendent être une élite», pour reprendre ses termes, face à «l'écrasante pression économico-financière».

Cependant, il ne faudrait pas oublier que la pression économico-financière, si écrasante soit-elle, n'en obéit pas moins aux lois du marché, c'est-à-dire qu'elle est totalement tributaire de la demande. Or cette demande commence précisément à se trouver profondément modifiée, de manière générale, par la notion de développement durable. Celle-ci est en effet présente dans la nouvelle Constitution fédérale, a été retenue comme argument par la candidature de Sion pour les JO 2006 et va se concrétiser toujours plus au niveau politique dans plusieurs villes, en vertu de l'exécution de l'Agenda 21 issu du sommet de la Terre à Rio en 1992, pour ne citer que ces exemples. Dans ce contexte, le rôle de l'élite susmentionnée est

de saisir cette formidable occasion qu'est le développement durable pour lui donner une orientation et une taille résolument humaine. C'est en effet là un des enjeux trop souvent négligés: le développement durable est une notion complexe recouvrant plusieurs domaines, dont chacun des protagonistes tente de tirer la couverture à soi, oubliant qu'au bout du compte, si l'on cherche à protéger l'environnement, si l'on vise à augmenter le degré d'efficience de l'économie et si l'on veut intégrer une dimension sociale, c'est pour assurer le développement durable de l'homme. Car c'est bien l'être humain et ses multiples besoins qui sont au centre de la problématique actuelle.

En tant qu'élite, les gens de science et de technique ont un rôle de leader d'opinion à jouer et ils le jouent bien souvent sans en être conscients. De cette manière, ils ont la possibilité d'influencer la demande et par ce biais d'exercer un effet non négligeable sur la pression économico-financière. Il leur appartient donc d'informer sur la notion de développement durable et de l'extraire des dogmes aussi bien économique qu'écologique pour la mettre véritablement au service de l'homme. Nous devons en être convaincus: le développement durable sera ce que nous en ferons.

Roland Leimgruber, économiste de l'environnement, responsable du Forum pour une construction saine

¹ IAS N° 6 du 24 mars 1999

Prix solaire suisse et européen 1999

De nouveaux partenaires pour le prix solaire: les installations utilisant le bois ou la biomasse et les bâtiments commerciaux et d'habitation avec une isolation renforcée et un faible apport d'énergie peuvent désormais être inscrits et primés.

Le collectif SOLAR 91, groupe soutenu par de larges milieux (Union syndicale suisse, Association des communes suisses, Union suisse des arts et métiers) élargit sa palette grâce à de nouveaux partenariats. Grâce à la collaboration des leaders du marché que sont l'Association suisse pour l'énergie du Bois et Flumroc SA, le Prix solaire compte deux nouvelles catégories à partir de 1999 à savoir: les installations utilisant le bois ou la biomasse avec ou sans réseau de chauffage à distance, et les bâtiments commerciaux et d'habitation avec une isolation thermique renforcée et de faibles apports d'énergie. De telles innovations techniques renforcent l'efficacité énergétique, réduisent l'extrême dépendance de 85 % vis-à-vis de l'étranger en matière d'énergie et accroissent le taux de recours aux énergies renouvelables.

Depuis le lancement du premier Prix solaire, il y a neuf ans, des milliers d'installations solaires ménageant l'environnement ont vu le jour et le jury du Prix solaire suisse a évalué 2116 candidatures.

Dès à présent, on peut inscrire les meilleures installations solaires pour participer aux prix suisse et européen 1999. SOLAR 91 s'est donné pour objectif la pose en Suisse d'au moins une installation solaire thermique ou photovoltaïque par

commune. La promotion de l'utilisation du solaire et du bois est d'autant plus nécessaire qu'à mi-parcours du projet E2000, les objectifs de ce programme ne sont atteints qu'à 20 % pour le photovoltaïque et à 45 % pour l'énergie du bois et l'énergie solaire thermique. Cette situation insatisfaisante sur le plan des énergies renouvelables prouve la nécessité de nouvelles initiatives dans ces domaines.

Grâce au soutien de l'Office fédéral de l'énergie et de SWISSOLAR, le Prix solaire est attribué dans huit catégories différentes: communes, entreprises, ingénieurs et architectes, propriétaires, installations bois/biomasse, ainsi qu'installations solaires les mieux intégrées, l'accent étant mis sur l'isolation renforcée des bâtiments présentés. Cette année encore, les meilleures installations solaires se qualifient pour le Prix solaire européen 1999. Sont habilitées à participer au concours les installations mises en service entre le 1^{er} janvier 1998 et le 15 juin 1999. Le nouveau délai d'inscription est fixé au 15 juin 1999. Chaque année, les meilleures installations font l'objet d'une publication «Prix solaire suisse et européen», que l'on peut commander par téléphone au 01/261 98 73 ou par fax au 01/251 81 68. Les formules d'inscription et le règlement du Prix solaire ainsi que toute autre information nécessaire peuvent être demandés auprès de SOLAR 91, case postale 358, 3000 Berne 14, par téléphone ou fax au numéro 031/371 80 00 (le matin)

Europan 5

Résultats

Treize jurys (Allemagne, Belgique, Croatie, Espagne, Finlande avec l'Estonie, France, Grèce avec Chypre, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, Suisse avec l'Autriche et le groupe des pays d'Europe centrale - Bulgarie, Hongrie, Roumanie, République tchèque et Slovaquie) ont désigné les équipes lauréates et mentionnées de la cinquième session des concours d'architecture Europan, dont le thème était:

Les nouveaux paysages de l'habitat - déplacement et proximité

Mille sept cents projets émanant de jeunes architectes de toute l'Europe se sont portés sur les sites proposés par soixante-cinq villes qui se sont engagées à donner des suites aux concours, sous forme d'études urbaines ou de réalisations.

Cent treize équipes ont été primées (50 lauréates, 63 mentionnées), dont 37 % dans un autre pays que le leur.

Les architectes allemands ont obtenu 24 primes, les italiens 14, les français 13 et les espagnols 12.

Les pays les plus ouverts aux propositions étrangères sont la Croatie (4 étrangers sur 4 primes), la Grande-Bretagne (4 étrangers sur 6 primes), la Finlande (5 sur 8) ainsi que la Suisse (7 sur 14) et le Portugal (3 sur 6).

Les différents jurys étaient composés de neuf membres, représentants de la maîtrise d'ouvrage, des politiques municipales, de la culture et de la recherche, mais à majorité d'architectes. Au moins trois membres étaient étrangers.

Les sessions des jurys nationaux se sont déroulées en deux temps.

Le premier était consacré à une présélection d'environ 20 % de l'ensemble des projets, focalisée sur le concept urbain des propositions et leur relation au thème. Le conseil scientifique européen d'EURO-PAN a proposé une lecture comparative de l'ensemble des 300 projets préselectionnés, qui ont servi de support au débat qui s'est déroulé avec tous les jurys et les villes à Ivry-sur-Seine les 18, 19 et 20 février 1999.

– Dans un second temps, chaque jury s'est à nouveau réuni pour opérer la sélection définitive des projets primés.

Le forum européen des résultats, avec l'exposition de

ces projets, le bilan des réalisations des sessions précédentes, la présentation du catalogue et les tables rondes thématiques aura lieu à Genève, en Suisse, les 27, 28 et 29 septembre 1999. **169**

Collège du Tombay II, Bussigny-près-Lausanne

Ouverture d'une procédure de présélection

La Municipalité de Bussigny-près-Lausanne lance une procédure présélective de concours de projets selon le règlement SIA 142 (édition 1998), en vue d'une construction scolaire (collège du Tombay II), d'un volume SIA estimé d'environ 9000 m³.

Les besoins scolaires définis pour les dix prochaines années demandent un nombre de classes plus important. D'autre part, un regroupement de fonctions scolaires et parascolaires vise à renforcer la vocation scolaire du site du Tombay, ainsi que son rôle central et polyvalent au centre de la localité.

Participation

Quinze à vingt candidats seront admis à la procédure de concours proprement dite, sur la base de dossiers de candidature présentant les qualifications professionnelles ainsi que les références quant à des réalisations et concours récents en rapport avec la construction faisant l'objet du concours. La procédure de qualification est ouverte aux porteurs d'un diplôme EPF, EAUG ou ETS, ainsi qu'aux architectes

inscrits au REG A ou B autorisés à pratiquer dans le canton de Vaud.

Jury

Mme et MM. Eric Perrette, architecte cantonal, Lausanne, président; Michel Wehrli, syndic de Bussigny; Laureane Salamin Michel, municipale, Bussigny; Jean-Claude Glardon, municipal, Bussigny; Fonso Boschetti, architecte, Lausanne; Jean-Luc Grobety, architecte, Fribourg; Eric Musy, architecte, Lausanne. Suppléants: MM. Jean-Marc Puthod, directeur des écoles, Bussigny; Gilbert Rey, ingénieur, Pully; Jean-Lou Rivier, architecte, Lausanne. Expert: M. Michel Sauer, technicien communal, Bussigny.

Prix et indemnités

Le montant total et de 90 000 francs; une indemnité fixe de 2000 francs sera versée à chaque candidat sélectionné qui aura remis un projet.

Calendrier

Dépôt du dossier de candidature: 25 mai 1999

Sélection des concurrents: 18 juin 1999

Présentation des projets: 24 septembre 1999

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées PQ: préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Prix Lignum	Distinction pour des constructions et des façades en bois	Constructions déjà réalisées (bâtiments, ponts, surélèvements ou rénovations-transformations de bâtiments)	11 juin 99	3/99 p. 49
Ville de Fribourg	Agrandissement de l'école primaire de la Villa Thérèse (quartier du Schönberg), CP	Architectes enregistrés à l'Office cantonal fribourgeois de l'aménagement du territoire à la date de remise du projet (10 septembre 1999)	10 septembre 99 (7 mai 99)	
Canton de Lucerne	Transformation et rénovation de la salle du Grand Conseil à Lucerne, CP (à 2 degrés)	Equipes de projet interdisciplinaires	11 juin (1 ^{er} degré) (7 mai)	
Canton de Berne	Remplacement de quatre ponts en bois, PQ	Professionnels novateurs dans la construction de ponts en bois (équipes d'ingénieurs, architectes et entrepreneurs)	25 juin (14 mai)	
Canton de Soleure	Extension du poste de police de district d'Olten, PQ	Architectes ou équipes d'architectes	29 octobre 99 (28 juin 99) PQ: 14 mai 99	

Nouveaux dans cette liste

Expo 01	Analyse des sites au moyen de prises de vues aériennes	Entreprises disposant d'une expérience correspondante (voir S+A N° 14-15 du 13 avril 1999, p. 304)	10 mai 99
Commune de Bussigny-près-Lausanne/VD	Collège du Tombay II, PQ	Diplômés EPF, EAUG, ETS ou REG A ou B autorisés à pratiquer dans le canton de Vaud	PQ: 25 mai 1999 N° 9 p. 169